



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1810

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 5°**

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Demande de mise en révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) des quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul (Vieux Lyon)**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Augoyard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flacconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flacconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1810**

commission principale : urbanisme

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Demande de mise en révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) des quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul (Vieux Lyon)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par arrêté interministériel du 12 mai 1964, a été créé un secteur sauvegardé sur le territoire des quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul (Vieux Lyon) dans le 5^e arrondissement de Lyon.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé du Vieux Lyon a été approuvé par décret du 19 septembre 1985.

Une modification de ce document a été approuvée par arrêté ministériel du 28 mars 1990.

Enfin, une révision a été approuvée par le Conseil d'Etat, le 27 novembre 1998.

La gestion du secteur sauvegardé du Vieux Lyon fait l'objet d'un suivi permanent de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) comme des services de la ville de Lyon avec la mise en place de l'atelier du patrimoine, constitué de tous les services concernés. L'évolution des lois, des modes de restauration immobilière, des programmes, de la prise en compte de nouveaux modes de vie comme de nouveaux modes de fonctionnement, les nombreuses questions de détail de gestion, conduisent à envisager de façon urgente la mise à l'étude d'une révision importante du PSMV.

Pour répondre à ces questions et préciser le cadre d'une éventuelle révision du PSMV, le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) a saisi la Communauté urbaine de Lyon, par courrier du 25 mai 2010, afin de mettre en œuvre un diagnostic prenant en compte les nouveaux enjeux de la ville durable et de construire une démarche réfléchie sur les limites, les outils de gestion et le règlement.

Au titre du contrat d'objectif 2010 conclu avec la Communauté urbaine, ce diagnostic pourrait être confié à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Pour le financement de cette étude, le ministère de la Culture (DRAC) a retenu, pour l'année 2010, une subvention de 30 000 € maximum.

Depuis l'ordonnance du 28 juillet 2005, la procédure d'élaboration et de révision du PSMV est conduite conjointement par le Préfet et le Président de l'établissement public de coopération internationale (EPCI) compétent.

Pour ces raisons et conformément à l'article R 313-7 du code de l'urbanisme, il est proposé de demander à monsieur le Préfet la prescription de la révision du PSMV du Vieux Lyon et l'attribution d'une subvention de 30 000 € pour la réalisation de l'étude diagnostic préalable à la révision.

Ce montant pourra être versé directement à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise dans le cadre du partenariat Etat-Agence ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 313-1 et R 313-7 à R 313-14 du code de l'urbanisme ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Demande à monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, de prescrire la mise en révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Vieux Lyon, conformément à l'article R 313-14 du code de l'urbanisme.

2° - Demande à monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, de missionner l'Agence d'urbanisme pour la réalisation des premières études de diagnostic, avec une participation maximum de 30 000 € de la part du ministère de la Culture.

3° - Précise que cette délibération sera notifiée à monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.